

Échos de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 17

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉCHOS DE LA PRESSE

La *Liberté* a parlé dernièrement du rapport du corps enseignant de l'Ecole polytechnique fédérale sur la réforme de l'enseignement secondaire. Rappelons que l'idée dominante de ce rapport est que l'enseignement secondaire doit s'occuper avant tout de la formation générale des jeunes gens et ne doit pas empiéter sur le programme scientifique des études académiques, ni sur celui des mathématiques spéciales, qui ne sont pas son affaire.

La Société des anciens élèves de l'Ecole polytechnique (G. e. P.) s'est aussi occupée de cette question spécialement au point de vue de l'Ecole qui les a formés. Elle a adressé un questionnaire à tous ses membres, et, dans sa réunion qui a eu lieu à Baden le 3 septembre, le secrétaire, M. l'ingénieur Carl Jegher, a résumé les réponses fournies par 700 questionnaires et rapports revenus au comité. Ce nombre seul est déjà bien propre à montrer l'importance attribuée à ce sujet par les techniciens.

Dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 12 septembre, M. le professeur M. Grossmann a rendu compte du travail de cette société et nous croyons intéressant de le résumer ici, en invitant les pédagogues, et tous ceux que la question intéresse, à lire l'article de M. Grossmann. Ce plébiscite scientifique préconise une sage simplification (*Entlastung*) des programmes des Ecoles supérieures et de l'enseignement secondaire ; il demande que les branches qui appartiennent à la formation future et spéciale des techniciens cèdent le pas aux connaissances de culture générale, qui doivent être acquises avant de commencer les études académiques.

Un ingénieur qui est dans une haute situation écrit que seul le technicien qui a assez d'énergie et de fraîcheur intellectuelle pour combler par lui-même les lacunes de sa formation linguistique, et celles de la connaissance des principes du droit, obtient un succès moral et matériel dans la vie pratique, tandis que c'est rarement le cas pour le technicien borné à sa spécialité.

Le résultat de l'enquête sur les études spéciales fut surprenant. En face du nombre croissant des sciences techniques, la question des programmes devient difficile à résoudre pour les Ecoles supérieures et elles se demandent à quoi elles doivent s'arrêter. Faut-il prolonger le temps des études malgré des conséquences sociales fâcheuses ? Faut-il de plus en plus surcharger les programmes ? Faut-il augmenter le nombre des spécialités comme dans les universités techniques allemandes ? Ou bien l'enseignement doit-il se borner aux principes des sciences qui permettront aux techniciens d'aborder la solution des cas spéciaux qui se présenteront dans la pratique.

Une majorité écrasante (98 %) s'est prononcée pour ce dernier système, qui ne doit ni prolonger les études, ni surcharger les programmes, notre pays étant, du reste, trop petit pour augmenter le nombre des spécialités.

De cette façon, et d'accord avec le rapport du corps enseignant

de l'École polytechnique, les cours libres de cette école prendront plus d'importance et contribueront à la formation générale des étudiants.

Au sein de la commission de l'École polytechnique, le professeur Stodola a même proposé de permettre aux candidats au diplôme de remplacer une des branches qui restent au choix de l'élève, par un cours libre ; par exemple, la meunerie ou la technique des courants faibles par la philosophie ou l'histoire de l'art. Il est intéressant de constater que, si quelques sourires ont salué cette proposition, une majorité de 80 % des votants s'est prononcée en sa faveur.

Une majorité s'est prononcée également pour l'introduction de l'instruction civique dans les cours libres, mais l'accord ne put s'établir au sujet de l'économie politique.

Comme conclusion, la Société (419 membres présents) a voté la résolution de coopérer, avec le corps enseignant de l'École polytechnique, à la réforme de l'enseignement en général et de celui de cette École en particulier et a remercié M. Calonder de son initiative.

Quant à nous, Fribourgeois, nous pouvons nous déclarer satisfaits du résultat de la discussion des techniciens. Nous avons voulu depuis longtemps donner une meilleure formation générale aux candidats à l'École polytechnique et, à cet effet, la section latin-sciences (sans grec) a été introduite au Collège cantonal.

Malheureusement, les sciences strictement techniques, soit les mathématiques, prennent trop de temps, en classe et à domicile, et, par le fait, ne permettent pas aux élèves de donner un temps suffisant à l'étude des langues et de l'histoire. La simplification du programme de mathématiques, prévue par les techniciens, remédiera à cet état de choses.

D'un autre côté, le corps enseignant des Collèges propose de mettre toutes les écoles sur le même pied au point de vue de l'examen de maturité et à celui de la difficulté des programmes. Il serait donc équitable de donner aux deux sections de notre collège littéraire le même nombre d'années d'études, soit huit ans. De cette manière, nos futurs techniciens recevront une formation générale plus complète ; ils seront, il est vrai, moins avancés dans le programme de mathématiques, qu'ils étudieront à l'École polytechnique, mais ils auront le temps de mieux approfondir et de mieux s'assimiler ce qu'ils auront appris.

(La *Liberté*.)



BIBLIOGRAPHIES

La cathédrale de Reims, par Emile MALE, in-16 de 39 pages, Bloud et Gay, éditeurs, Place de Saint-Sulpice, Paris.

« Quand la France apprit que la cathédrale de Reims était en flammes, tous les cœurs se serrèrent ; ceux qui pleuraient un fils trouvèrent encore des larmes pour la sainte église. » Ainsi débute cette étude remarquable que M. Emile Mâle a consacrée à la célèbre basilique sauvagement bombardée dans la guerre actuelle. L'auteur a écrit à la manière d'un historien et d'un artiste : il dit les origines